Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 6 Joumada II 1441
31 Janvier 2020

N° 9

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Sociétés à responsabilité limitée **218**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **218**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **221**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **225**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **228**
Avis aux créanciers..... **232**
Convocations
Sociétés anonymes **233**
Autres sociétés **235**
Divers
Avis au public..... **235**
Rectificatifs **236**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de MEDIBIO S.A..... **237**

CONSTITUTION

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une SARL

Suivant ASSP daté du 02/4/2018 enregistré à la recette des finances de Sidi Hsin Sijoumi Tunis le 12/4/2012 sous le n°12500669 a été déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 12/4/2012 sous le n°D408742012, il a été constitué une SARL :

Dénomination : SNDP

Siège social : Rue 43813 n°10 Zahrouni Séjoumi Tunis

Objet social : Peinture et Décor

Capital social : 1000 Dinars

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr Seifeddine Nehdi est nommé gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Cette annonce annule et remplace l'annonce n°2012T02898SRLB1 parue au JORT n°52 du 01/5/2012.

2020T00106SRLB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Sté HERBIOTECH AROMA SA

Capital social : 2.840.000 DT

Siége social : Z.I Bouarada 2 Lot A26 - 6180 Siliana

MF : 1212924Y

RC : B24150572011

Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20/01/2020 enregistré à la recette des finances de Bouarada le 22/01/2020 sous le n°20700163 quittance n°M001356, dont un exemplaire a été déposé au bureau de Registre National des Entreprises de Siliana le 27/01/2020 sous le n°AC12262020

Il a été décidé :

- L'augmentation du capital actuellement fixé à 2 840 000 Dinars, divisé en 284 000 actions de 10 dinars chacune, d'une somme de 747 370 dinars avec une prime d'émission de 682 630 dinars pour le porter de 2.840.000 TND à 3.587.370 dinars, et ce par l'émission de 74 737 actions nominatives nouvelles de 10 DT de valeur nominale chacune à émettre et à libérer intégralement en numéraire lors de leur souscription.

- Suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires au profit de la société «SMBC Agrifund» et à la société «Exploration Lab For Food Function Inc».

- La valeur des actions souscrites sera déposée au compte indisponible ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole agence B sous le n°03001029042150001296.

- Modification des statuts de la société selon les dispositions du PV de l'assemblée générale extraordinaire.

2020R00153SANB2

Notice d'augmentation du capital social

Société INAAM Holding SA

Identifiant Unique : 1238664J

1) Dénomination : INAAM Holding SA

2) Forme juridique : Société Anonyme

3) Le montant du capital social à souscrire : 1.514.400 dt par conversion des créances et 45.000 dt en numéraire

4) Siège social : Rue du Lac Tanganyika, Bloc H, Résidence du Lac 1053 Les Berges du Lac - Tunis

5) Objet social : La détention et la gestion des participations dans les autres sociétés conformément aux dispositions des articles 463 et suivants du code des sociétés commerciales

6) Durée : 99 ans

7) Date et lieu de dépôt provisoire du PV d'AGE : Tribunal de 1ère instance de Tunis le 23/01/2020 sous le n°AC01212020.

8) Le nombre des actions à souscrire : 151.440 actions nouvelles contre 1.514.400 dt à souscrire en numéraires et à libérer totalement lors de la souscription par conversion de créance et 4.500 actions nouvelles contre 45.000 dt à souscrire en numéraire et à libérer totalement lors de la souscription par apport en numéraire à raison de 23 actions nouvelles pour 2 actions anciennes. L'assemblée générale extraordinaire en date du 7 Janvier 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 22/01/2020 enregistrement n°20700526 quittance n°M000647, prend acte de l'accord des actionnaires dont les pourcentages au capital vont changer. Elle maintient le droit des actionnaires minoritaires à suivre l'augmentation proportionnellement à leurs participations initiales. Le reliquat des titres non affectés sera accordé aux premiers postulants parmi les actionnaires. L'augmentation du capital sera clôturée au dernier jour de la période de souscription en additionnant le montant des créances converties et les montants souscrits en numéraire à titre réductible et irréductible dans la limite du montant de 45.000 dinars à souscrire en numéraire.

9) La valeur nominale des actions à émettre : par conversion de créance : dix (10) dinars par action; en numéraire dix (10) dinars par action.

10) Avantages particuliers : Néant

11) Conditions d'admission aux assemblées : Actionnaire titulaire d'au moins une action

12) Répartition du résultat et du boni de liquidation :

- Répartition du résultat : 5% réserves légales; le reliquat sera affecté ou distribué selon la décision de l'AGO

- Répartition du boni de liquidation : Proportionnellement à la participation au capital social

13) Banque : AMEN Banque Agence La Marsa 44 av. Taieb M'hiri Compte n°07006001934069622419

14) Délai de souscription : 15 jours à partir de la publication au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

15) Les modalités et lieu de la convocation par : CA en date du 30/10/2019 et la convocation au JORT n°112 du 3/12/2019 et au Bulletin Officiel du registre National

des Entreprises «BORNE» n°237 du 29/11/2019, tenu à la Rue du Lac BIWA immeuble Lac 6 Bloc A 3ème étage 1053 Les Berges du Lac.

2020R00161SANB2

Augmentation du capital

Société NATILAIT

Société anonyme

Au capital de 6 350 000 DT

Siège social : Utique, Route des Ruines 7060 Bizerte

Identifiant Unique : 1337333T

N° CNSS : 278643-59

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21/11/2019 enregistré à la recette des finances Ras Djebel le 27/11/2019 sous le numéro 19503155 numéro de quittance M076278 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Bizerte sous le numéro AC04222020 en date du 24/01/2020.

Les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

1- Augmentation du capital social de la société de trois millions deux cent milles dinars (3 200 000 D) en numéraire.

Nombre des actions : 320 000 actions

Valeur des actions : 3 200 000 Dinars

Libéré en totalité : 3 200 000 Dinars

Compte indisponible n°14201201300700138836 ouvert auprès de la BH BANK Agence Thaalbi Bizerte.

Compte indisponible n°10200011078037978801 ouvert auprès de la Société Tunisienne de la Banque Agence Bizerte.

Délai de souscription 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de clôturer la souscription par anticipation.

2- Modification corrélative des statuts,

3- Continuité de l'activité de la société.

4- Pouvoirs pour formalités.

5- Dépôt :

Il a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Bizerte, 2 exemplaires des pièces suivantes :

- Copie originale de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire.

2020400193SANB2

Notice d'information au public

(Suivant l'article 164 du code des sociétés commerciales)

Société INOPLAST S.A

Capital : 13 750 000 Dinars

Matricule Fiscal : 768 VAM 000

Identifiant Unique (RNE) : 0000768 V

Forme : Société anonyme.

Augmentation de capital social d'un montant de : Treize millions sept cent cinquante mille dinars (13 750 000 DT), en numéraire, à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription par voie de conversion de créances.

Siège social : Route de Mateur Km 7, Manouba.

Objet social : Industrie du plastique.

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation du capital qui a fait l'objet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28/11/2019 a été déposé au registre national des entreprises (Manouba) le 6/01/2020 sous le numéro : AC 2642020.

Nombre d'actions à souscrire : Un million trois cent soixante quinze (1 375 000) actions de numéraire d'une valeur nominale de dix dinars (10 DT) chacune à libérer intégralement lors de la souscription par conversion de créances et, ils seront réservées à un seul actionnaire, à savoir; La Société INOPLAST FINANCIERE HOLDING, société anonyme, inscrite au registre nationale des entreprises sous l'Identifiant unique n°1378567 M

La valeur nominale des actions à émettre : Dix dinars (10 DT) l'action.

Apport en nature : Aucun apport.

Avantages particuliers : Aucun avantage.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.

Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

Délais de souscription : Six (06) mois à compter de la date de la publication du présent avis au JORT.

Toutefois, ce délai sera clos dès que les droits de souscriptions et la libération des actions souscrites auront été exercés.

Convocation aux assemblées générales : Par le conseil d'administration.

2020400200SANB2

Notice d'augmentation de capital d'une société ne faisant

pas appel public à l'épargne

HOLDING GENERALE D'EDUCATION TUNISIE (HOLGED TUNISIE)

Société anonyme

Au capital de 33.645.000 Dinars

Siège social : Yasmine Tower, Bloc C, 6ème étage, 1082 Centre Urbain Nord, Tunis, Tunisie

Identifiant unique RNE : 1519569 Z

Matricule fiscal : 1519569 Z/A/M/000

1. Dénomination : HOLDING GENERALE D'EDUCATION TUNISIE (HOLGED TUNISIE).

2. Forme : Société anonyme.

3. Capital social actuel : 33.645.000 Dinars entièrement libéré divisé en 3.364.500 actions de 10 dinars chacune.

4. Siège social : Yasmine Tower, Bloc C, 6ème étage, 1082 Centre Urbain Nord, Tunis, Tunisie.

5. Objet social : la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés, notamment celles actives dans le secteur de l'enseignement privé.

6. Durée : 99 ans

7. Dépôt préalable : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date 30 janvier 2020 enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis, le 20 janvier 2020 sous le n° d'enregistrement 20700369 quittance n°10630, ayant décidé l'augmentation de capital, a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis (RNE), en date du 24 janvier 2020, sous le n°AC 01232020.

8. Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre : le montant de l'augmentation est de 1.500.000 Dinars divisé en 150.000 actions de nominal de 10 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

9. Droit préférentiel de souscription : le droit préférentiel de souscription a été supprimé en faveur de trois actionnaires seulement à savoir les sociétés Holged SA, Meninx Holding SA et Rochambeau SARL.

10. Valeur nominale et d'émission des actions : 10 dinars chacune.

11. Apports en nature : Aucun

12. Avantages particuliers stipulés dans les statuts : Aucun

13. Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, peut assister aux assemblées générales. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

14. Répartition du résultat : Après constitution des réserves légales, l'assemblée générale ordinaire décide de l'affectation des sommes dont elle a la disposition en réserves prévues par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés et en réserves statutaires. Le reliquat est distribué sous forme de dividendes.

15. Répartition du boni de liquidation : Après règlement du passif et des charges, le produit net de la liquidation est employé d'abord à l'amortissement complet du capital. Le surplus est réparti entre les actionnaires.

16. Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans le compte indisponible ouvert sur les livres de la BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE (Attijari Bank), dont le siège social est sis au 24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis (Agence les Jardins de Carthage), au nom de la société sous le numéro 04150232006201125916.

17. Le délai ouvert pour les souscriptions est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Les souscriptions peuvent être clôturées par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai.

Pour le Conseil d'Administration, Le Président Directeur Général, Ahmed Benyahia, de nationalité marocaine.

Adresse : Yasmine Tower, Bloc C, 6ème étage, 1082 Centre Urbain Nord, Tunis, Tunisie.

2020400215SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture de liquidation et cessation d'activité

Société TAP'ART

SARL Liquidée,

87 Avenue Habib Bourguiba - Ezzahra 3034 - Tunisie

MF : 496 111 H

RC : B120811998

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2017, enregistré à la recette des finances d'Ezzahra, le 20 juillet 2017, quittance n°M027008 n° d'enregistrement 17701297, les associés ont approuvé à l'unanimité le rapport de clôture de liquidation et les comptes définitifs de liquidation, présentés par le liquidateur et de donner quitus entier et sans réserve au liquidateur, Mr Pierre Olivier FOUR, lequel procès-verbal, accompagné de la déclaration fiscale de cessation d'activité déposée à la recette des finances de Boumhel, en date du 13 janvier 2020, Quittance n°M003768, ont été déposés au registre national des entreprises sous le n°20205868 en date du 24 janvier 2020.

2020T00104SRLB2

Société TUNISIE FARINE

SARL au capital de 4 100 000 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle Bir Kassaa Ben Arous

Identifiant Unique : 0736471S

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire des associés du 9 décembre 2019, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet sous le n°20700116, quittance n°M003408 le 15 janvier 2020 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 23/01/2020 sous le n° 20205410, il a été décidé ce qui suit :

- Lecture du rapport de la gérance et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

- Approbation du rapport de la gérance et des états financiers de l'exercice 2018.

- Quitus au gérant et au cogérant pour la gestion durant l'exercice 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la société SOCEC et ce pour une période de trois ans 2019, 2020 et 2021.

2020R00146SRLB2

ASTON TECHNOLOGIES SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 847.500 Dinars

14, Rue Saleheddine Ayoubi, Mutuelleville, 1002 Tunis

M.F : 1565907/G

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 6/1/2020 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 9/1/2020 sous Qn°M2486 En°20500177 & suivant les statuts mis à jour du 6/1/2020 enregistrés à la recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 9/1/2020 sous Qn°M2490 En°20800178.

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 847.500 Dinars par incorporation des comptes courants associés;

Les associés ont adopté les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés

Dont un exemplaire du P.V et des statuts mis à jour ont été déposés au Centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1565907G en date du 23/11/2020.

2020400212SRLB2

Société ELGUITOUNE - SARL

Registre du commerce N° : B156231998

Matricule fiscal N° : 615246NAM000

Capital social : 50 000 dinars

Siège social : 47 Rue de Palestine 1002 Tunis

Suivant procès-verbal du 8/01/2020 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis sous le numéro 5416 quittance n°20800250, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises sous le numéro 20206836 daté du 28/01/2020, il a été décidé d'approuver la cession de parts sociales entre Mr Ben Abdallah Abdelhamid et Mr Patrick

Charles Josef Dalia et entre Mr Ben Abdallah Abdelhamid et Mr Trabelsi Mohamed Ali et la nouvelle répartition de capital :

- Mr Patrick Charles Josef Dalia vend 2450 parts sociales à Mr Ben Abdallah Abdelhamid suivant un contrat de cession enregistré le 16/12/2005, enregistrement n°5109028, quittance n°11679

- Mr Ben Abdallah Abdelhamid vend 1 part sociale à Mr Trabelsi Mohamed Ali suivant un contrat de cession enregistré le 16/12/2005, enregistrement n°5109029, quittance n°11680.

La nouvelle répartition de capital est comme suit :

- Mr Ben Abdallah Abdelhamid : 4999 parts sociales numérotées de 1 à 4999

- Mr Trabelsi Mohamed Ali : 1 part sociale numérotée 5000.

2020400221SRLB2

Société ELGUITOUNE - SARL

Registre du commerce N° : B156231998

Matricule fiscal n° : 615246NAM000

Capital social : 50 000 dinars

Siège social : 47 Rue de Palestine 1002 Tunis

Suivant procès-verbal du 3/01/2015 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis sous le numéro 15804734 quittance n°6059, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis sous le numéro 20206836 daté du 28/01/2020, il a été décidé de nommer Monsieur Mohamed Ali Trabelsi gérant de la société.

2020400222SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société PUBBLICITA

SUARL au capital de 3000 dinars

MF : 1129216 EAM000

8, rue Ibn Nadim 6ème étage, Montplaisir

Suivant PV extraordinaire du 4/9/2012 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène le 24/9/2012 sous n°12505701 quittance n°59399, et acte de cession des parts sociales du 12/11/2011 enregistré à la recette des finances cité Mahrjène le 24/9/2012 sous n°12505700 quittance n°59397, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- La cession de la totalité des parts sociales de Mr Amine Abdelli au profit de Mme Bochra Zayani

- L'acceptation de la démission de Mr Amine Abdelli entant que cogérant

- La modification de la forme juridique à société unipersonnelle.

2020400194SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente du fonds de commerce signé le 6 décembre 2019 enregistré à la recette des finances de Mornag le 6 décembre 2019 n°M061414 enregistrement n°19202539 Mohamed Ben Abdelkader a vendu à Bechir Chérif tout le fonds de commerce destiné comme magasin de vente de vêtements et chaussures et parfum situé à 25 Rue Fabriket Thalj Tunis.

Les oppositions se font à l'adresse de Mohamed Ben Abdelkader son adresse à 25 Rue Fabriket Thalj Tunis pour une durée de vingt jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 5 janvier 2019.

2020T00103FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj le 20/12/2019 reçu n°M094317 enregistrement n°19205295 les héritiers de feu Dalila Trabelsi ont vendu à Saief Eddin Ben Youssef Ben Salem la totalité du fonds de commerce (pharmacie) sis au complexe GHAYETH Rue d'Alexandrie n° 2 El Mourouj 3 Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au cabinet Maître Farhati Boubaker avocat 14 Avenue de Londres Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis.

Cet avis a été publié au journal Ech-chourouk du 14/1/2020.

2020T00108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Charguia le 23/01/2020 enregistrement n°20200458 quittance n°11877 Mr Mohamed Jendoubi a cédé à Mme Sihem Essghaier le fonds de commerce situé au Souk municipal cité El Khadra n°11 Tunis exploité pour la vente des produits électroménagers.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées à l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 28/01/2020.

2020T00109FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié établi par les notaires Maître Nefzi Henda et Maître Bouneb Hanen le 02 septembre 2019 enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 8 octobre 2019 quittance numéro M052738 enregistrée sous le numéro 19001652. Madame Aziza Dridi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07302192 et Mounira Ferchichi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07337660 et Mohamed Ferchichi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07362698 ont fait une donation de toutes leurs parts dans le fonds de commerce "café kods" situé à 04 Avenue Habib Bourguiba Mornaguia Manouba son identifiant unique dans le registre national des entreprises est 0790368B à monsieur Iskander Ferchichi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07306264.

La valeur des parts dans le fonds de commerce objet de donation est de quinze milles dinars.

Les oppositions doivent être adressées à Iskander Ferchichi à l'adresse de fonds de commerce «Café el kods» à 04 Avenue Habib Bourguiba Mornaguia et ce avant l'expiration du délai légal.

2020T00110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 16/9/2019 et enregistrée à la recette des finances de la Marsa le 13/11/2019 sous le n°7530553 quittance n°146960; Madame Fatma Sahraoui CIN n°00661252 demeurant au n°11 rue Othmane Elmousli la Marsa et monsieur Marwen Sahraoui CIN 05443903 demeurant au n°11 rue el Zine Achour la Marsa ont cédé à monsieur Mohamed Sahraoui CIN n°05437830 demeurant au n°11 rue el Zine Ben Achour la Marsa Tunis le fonds de commerce situé au n°28 rue Hadi Chaker la Marsa M.F 165157/II consistant en café avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur monsieur Mohamed Sahraoui à son adresse précédemment indiquée dans un délai ne dépassant pas les 20 jours de la date de la parution de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien le 10/01/2020.

2020T00113FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/12/2019 et enregistré à la recette : des finances Avenue Habib Bourguiba Tozeur le 3/01/2020 sous le numéro 20200030, la société NOURAN société à responsabilité limitée sis à la route de Nafta 2210 Tozeur matricule fiscal numéro 1473207Z a vendu à Monsieur Kamel Ben Abdelwaheb Ben Mouhamed Zabi tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en commerce au local sis à la route de Nafta prés de Bouki Tozeur.

Les oppositions se font entre les mains de maître Mouhamed Othmeni "Société d'avocat otmeni" sis à immeuble le nouveau univers 2ème étage Gafsa dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié au journal Achourouk du 29/01/2020.

2020T00117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 06/01/2020 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina, le 09/01/2020 sous le n°20200123, Mme Monjia wertani, Titulaire de la CIN n°00255534 et le matricule fiscal n°0835021W, a vendu à Mr Néjib Abid, la totalité du fonds de commerce lui appartenant représentant un cee des produits de nettoyages, parfumerie et salaisons, sis à Rue Hafouze N°26 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'opposition pour le prix s'effectue entre les mains du vendeur à son domicile dans un délai de vingt jours de l'insertion de cette annonce au JORT.

Une petite annonce de cette vente a été publiée au journal le Quotidien Chourouk le 25/01/2020.

2020R00142FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat notarié de donation du fonds de commerce le 15/01/2020 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 15/01/2020 quittance n°M005002 Roula Jadoue a conclu un contrat de donation en faveur de Zahed Sebai la totalité du fonds de commerce de fast-food sise à l'avenue Hédi Chaker Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront acceptées entre les mains du bénéficiaire de la donation à son domicile 20 jours à partir de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

Il sera publié à la Presse du 30/01/2020.

2020R00157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

La Société COMPTOIR BEN OTHMAN a vendu à STE ETABLISSEMENT BEN OTHMAN tout le fonds de commerce à usage exclusif de commerce des produits textiles vêtements ; prêt à porter; et jouets situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 33 Avenue de la Gare 1000 Tunis pour un prix total de vingt mille dinars selon les livres écrits légalisé à la municipalité Tunis à la date 16/01/2020 enregistrés à la recette des finances Avenue de la Gare à la date de 20/01/2020 sous le numéro de quittance M004194 et sous le numéro d'enregistrement 20200376 et qui est publié à DAR ANWAR d'édition de diffusion de presse et de Publicité sous facture N FC20/01308 du 27/01/2020 considérant que le siège de location dans lequel l'origine commercial est utilisé a été désigné comme lieu choisi pour recevoir l'opposition dans les vingt jours à compter de la date de publication de l'annonce de vente faite en vertu de ce contrat au journal officiel de la République Tunisienne.

2020R00158FCCC2

Vente d'une quôte part d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/01/2020 établi par Maître Debbabi Amara, Avocat, Monastir, enregistré à Sayada le 15/01/2020 sous n°20200036 Mr Mohamed Salah Ben Abdeljalil Marzouk CIN n°04002578, commerçant, demeurant à Rue Ibn Khaldoun Sayada, a vendu à Mr Wael Ben Mohamed Salah Marzouk CIN n°06858772, demeurant à Rue Ibn Khaldoun Sayada; la moitié dans l'indivision qui lui revient du Fonds de commerce représentant un magasin de commerce de pièces de rechange d'automobiles situé au complexe commercial Marzouk à Sayada.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur.

Cette annonce a été publiée au Journal «Chourouk» du 24/01/2020.

2020S00106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 10-01-2020, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 16-01-2020, sous le numéro 2020088, numéro de la quittance M004530, Faiçal Ben Hédi Maalel, habitant à la Rue Mohamed Bouzouita Ksar Hellal a cédé à Mme Sarra Bent Mohamed Sadok Hédhiri, habitant à la rue Mohamed Saidane à Ksar Hellal, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans la vente et la réparation des bijoux situé à la Rue de la République à Ksar Hellal.

Pour toute opposition dans le délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT, les deux parties ont choisi l'adresse du vendeur à la Rue Mohamed Bouzouita Ksar Hellal, où a été déposée une copie du contrat de vente.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk du 28-01-2020.

2020S00107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P établi par maître Sami Ben Salah, avocat auprès de la cour de cassation, le 16/01/2020 et enregistré à la recette des finances de Nabeul (avenue de France) le 22/01/2020 sous le numéro 20200214, quittance M007065, Majdi Ben Moncef Mziou, commerçant, titulaire I.U n°0571322R, sis à l'avenue Mohamed 5, complexe Sidi Slimen, imm 8 local n°31 cafétéria Punky Nabeul a vendu à la société "SELIM des immobilisations touristiques", SARL, I.U n°1651631F, et sise à l'avenue Tahrir, Hammamet la totalité du fonds de commerce exploité dans le local n°4-04-11 sis au complexe Sidi Slimen Nabeul dans le commerce de fast-food pour un prix de 10.000 dinars.

Les oppositions seront acceptées au domicile de l'acquéreur, et ce dans les vingt jours qui suivent cette publication.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien "Echourouk" en date du 24/01/2020.

2020X00151FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé portant légalisation de signature en date du 15/01/2020 et enregistré à la recette des finances de Diar Al Wafa Sfax en date du 17/01/2020 sous le n° 20200259, la société Disphamed demeurant à la route El Ain Km 0.5 rue Med Salah Gtat Sfax, a vendu et cédé le fonds de commerce destiné à la vente des produits parapharmaceutiques et du matériel médical et paramédical sis à la route El Ain Km 0.5 rue Med Salah Gtat Sfax, à Mr Mabrouk Daham Ouedrefi demeurant à la route de Menzel Chaker Km 1.5 impasse Firma Sfax.

Les oppositions doivent être déposées auprès du Maître Ali Chebbi, avocat près la cour d'Appel, en son cabinet sis au 16 rue Tahar Sfar Imm. Triki Sfax, dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au J. O.R.T.

Cet extrait a été publié au journal "Le Quotidien" du 24/01/2020.

2020X00152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 21/01/2020 et enregistré le 23/01/2020 à la recette des finances Rue Ghandi, reçu 7138, n°20200265.

Il appert que Monsieur Kamel Ben Slimene Ben Rabah Nagmouchi demeurant à 10 rue Fairouzi Bellevue Tunis a vendu à Monsieur Amir Ben Abdelkarim Ben Kmais Salem demeurant à rue Klibia Somaa Nabeul la totalité du fonds de commerce qui lui appartient Est préparé pour l'exploiter pour la vente des rideaux métallique sis au local n°3 Bis Rue Luxembourg Tunis.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte Maître Nabil Dagdoug, au 17, Bis Rue Kamel Atatürk 1er étage Apt n°1 Tunis dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au journal officiel, sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié aux journaux «Achorouk et le Quotidien» du 28/01/2020.

2020400191FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 15/01/2020, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 20/01/2020 sous le n°20200385, Quittance n°M006417, Monsieur Walid Hached a vendu à la Société La Sélection de promotion immobilière, SARL, matricule fiscal n°E645335, registre de commerce n° 130165521999, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira Imm El Yamama, Mezzanine 2, Cité Ennasr 2, Ariana, adresse de correspondance Résidence Hannibal Place bureau n°8 cité les Pins, les Berges du Lac 2, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de produits artisanaux, exploité au local sis au 2ème étage, centre commercial «Tunisia Mall» les Berges du Lac 2 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Noura Grissa, avocate à la cour de cassation, à son Bureau sis au centre «Dorra» Bloc A - 1er étage bureau n°4 Manar 3, Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 24/01/2020.

2020400195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 21 Juin 2019 et enregistré à la recette des finances de la Marsa le 20/01/2020 sous le n°22000326 quittance n°M0008814, Mr Moncef Msakni a cédé à la société «Galerie la Marsa» SARL, registre de commerce B01143642009, son siège à la Marsa place Safsaf n°2, la totalité du fonds de commerce sis à la Marsa, 35 Rue Mohamed Ali Ettabek avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être signifiées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la parution de cette annonce au JORT à Maître Chedly Hasni l'avocat rédacteur de l'acte à son cabinet sis à Tunis, 3ter Rue Abdelmalik Ibn Marwen, 1002 El Belvédère.

Un extrait de cette annonce a été publié aux Quotidiens : la Presse et Essahafa parus le 23/01/2020.

2020400205FCCC2

Location gérance libre

Avis

Suivant acte S.S.P du 24/10/2019, enregistré à la recette des finances La Goulette le 24/10/2019, quit M116690, enreg 19306325, LA SOCIETE CARTHAGO AUTO REINT RC : B1164301997, sis au 3 Avenue Habib Bourguiba Tunis, a donné en location gérance le fonds de commerce exploité dans le local 6 rue Platon Zone d'activité El Kram, comme point de vente de pièces de rechange des voitures, réparation, maintenances et mécanique général, avec ses éléments corporels et incorporels à La SOCIETE SMART GARAGE, identifiant unique 1633067X, sis à la rue Platon Zone d'activité El Kram pour une période de 5 ans à partir du 01/11/2019 au 30/10/2024.

Cette annonce est apparue aux journaux Chourouk et Le Quotidien, du 28/01/2020.

2020T00115FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX S.A

Au capital de 129 000 000 dinars

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743/Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au complexe «Médina Méditerranée», Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 7/01/2020 quittance n°M000539, sous le n°20300012, La société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Madame Amel Bent Mohamed Farhat Saidi Ep Walid Daii, demeurant à Avenue Hédi Chaker, Hammamet, Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local n°03 sis à rue Eléphant au parc Carthage Land, destinés à l'usage exclusif de l'activité «Restaurant», et ce pour une période non renouvelable allant du 01/01/2020 et finissant le 31/08/2021.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens.

2020S00097FCCC3

Gérance libre

Société LA PAIX S.A

Au capital de 129 000 000 dinars

Siège social : GP1, Km 12, Ezzahra

Identifiant unique : N°0035743/Y

Attendu que la Société LA PAIX est propriétaire du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au complexe «Médina Méditerranée», Zone touristique Yasmine Hammamet.

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 25/9/2019 quittance n°M018648, sous le n°1900540, la société «La Paix» a donné en Gérance libre au locataire Madame Manel Bent Mohamed Najib Echok Ep Anis Massoud, demeurant à Avenue Habib Thameur, Hammamet, Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitée au sein du local n°04 sis à Essour El Ali, Médina Yassmine Hammamet, destinés à l'usage exclusif de l'activité "Café", et ce pour une période non renouvelable allant du 01/5/2018 et finissant le 31/3/2020.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat de gérance libre est publié au Journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens.

2020S00098FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing du 28 novembre 2019 à la municipalité de Moknine enregistré à la recette des finances de Moknine le 28 novembre 2019 quittance n°72685Y d'enregistrement n°19302293, Mr Lotfi Dahmouni a loué à Mr Issameddine Ezzina la totalité du fonds de commerce qui s'agit de Café Dahmouni situé au 48 rue La République Moknine, les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du locataire à l'adresse indiquée si dessus du fonds de commerce.

2020S00104FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Mr Ariq Ben Salem Al Triki a donné en location à Mr Issam Shinigir le fonds de commerce complet de sa propriété constitue une bibliothèque sis à Rue Mecca Mareth Gabès avec tous ses éléments matériels et moraux, dans le cadre d'acte de location fait à Mareth le 21/01/2020 et 22/01/2020 et enregistré à la recette des finances de Mareth le 22/01/2020 sous le n°20300104 et cela pour la période de janvier 2020 à décembre 2025. Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Quotidien en date de 30/01/2020.

2020X00161FCCC3

Résiliation d'un contrat de location d'un fonds de commerce

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tel : 71.340.429

GSM : 98.351.552

Suivant acte SSP rédigé par maître Sahbi Hadrich (Avocat à la cour de cassation) signé signature légalisée le 02/12/2019 et enregistrée à la recette des finances la Goulette, Tunis, le 3/12/2019 (Quittance n°0127746. Enregistrement n°19907171), il a été convenu de résilier le contrat de location du fonds de commerce rédigé par maître Hazar Chebbi (Avocat) signé signature légalisée le 8/4/2016 et 11/4/2016 enregistrée à la recette des finances la Goulette, Tunis, le 11/4/2016 (Quittance n°41932. Enregistrement n°16302069), portant sur la totalité du fonds de commerce destiné à toute activité commerciale (salon de thé actuellement) et exploité dans le local commercial sis à la résidence "Les Emeraudes", magasin n°J0M.1, avenue Monji Slim (la route reliant Laaouina, Dar Fadhal et Soukra), Laaouina Nord, Tunis.

Les deux contrats sont conclu entre : 1) Mme. Basma Bent Mohamed Ben Mohamed Sadfi épouse Ben Rabah (CIN n°00581460, MF N°: 12129118)

demeurant au N° 16 rue Mesk Ellil, Laaouina, Tunis (en sa qualité de propriétaire et bailleur) et 2) la Sté HARMONY EVENTS EL MATADOR "H.E.M" SARL, MF n°: 1452142J, ayant son siège social à la résidence "Les Emeraudes", magasin n°J0M.1, avenue Monji Slim (la route reliant Laaouina, Dar Fadhal et Soukra), Laaouina Nord, - Tunis, (en sa qualité de locataire). Les éventuelles oppositions doivent à peine de nullité se faire dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel entre les mains du rédacteur de l'acte maître Sahbi Hadrich (Avocat à la cour de cassation) dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis. Le présent avis a été publié aux journaux "Achourouk" et "Le Quotidien" parus le 29/01/2020.

2020400199FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date de 30 décembre 2019 enregistré à la recette des finances rue de Beyrouth El Kef en date du 31 décembre 2019 quittance n°M033010 enregistrement n°19301546 Mr Sofien Ben Mohamed Habib Ben Hédi Mnacria loue à Mr Arbi Ben Tijani Ben Mohamed Salah Troudi le fonds de commerce destiné au commerce d'alimentation et débit de tabac et tous les éléments corporels et incorporels sis au 2 rue Saliha El Kef.

Toute opposition dans les délais légaux sera déposée à l'adresse du local chez le locataire.

2020400204FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location signé le 15-01-2020 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 22/01/2020 sous le numéro 20300261 Mme Houda Azizi a loué la totalité du fonds de commerce sis à Lassifer Médenine sud exploité comme un café de première classe au profit de Mr Elhedi Guesmi et cela pour une période d'un an renouvelable à partir du 01-01-2020 jusqu'au 29-12-2020 un extrait de ce contrat est publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien parus le 25-01-2020.

2020400208FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P légalisé le 22/10/2019 enregistré à la recette des finances LE PALAIS DE FINANCE Bizerte le 12/11/2019 sous le n°19302259 Quittance n°M038663, SOCIETE STAROIL demeurant à Immeuble SETCAR GP 1 km13 route Sousse 2034 Ezzahr, a loué à Mr Younes Ben Hamouda Hedhly titulaire de la carte d'identité nationale n°11353568 tout le fonds de commerce sis Zarzouna Bizerte en station-service (vente carburants)

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT et ce entre les mains de Younes Ben Hamouda Hedhly sis Zarzouna Bizerte. Cet avis est paru au Quotidien et Echourouk le 21/12/2019.

2020400214FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom d'association : Le Somrnet sportif de Ras Tabia.

Objet: Former et Encadrer les jeunes et développer leurs qualifications sportives

Adresse: Studio 3-3 Bloc E Résidence Badr Ras Tabia

Président : Raouf Bou Thiba

Secrétaire general : Faiçal Ben Hmida

Trésorier : Kamel Madi.

2020T00087APSF1

Constitution d'une association

Nom d'association : Réseau régional des personnes âgées du Sud

Siège social : Près de la station de taxi Douz 4260.

Objet :

Contribuer à apporter un soutien financier et moral aux personnes âgées du sud de la Tunisie.

Présidente : Benali Fathia

Trésorier : Assel Salah

Secrétaire général : Jdidi Mohamed

N° et date de l'accusé : RR272275813TN du 22/01/2020.

2020T00101APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association, Association des droits et du développement social.

Object : Social

Siège: Quartier El Menzah Zaghouan

Objectif : fournir une assistance matérielle et morale aux personnes avec des besoins spéciaux et aux enfants sans soutiens et aux groupes sociaux qui souffrent de l'inadaptation sociale

Membre de l'association :

Le président de l'association imen ben youssef ben bechouch

Secrétaire général de l'association Etaher ben saleh abd allah

Trésorier de l'association slim Ben azouz elhechi

2020T00107APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Azahara pour la sauvegarde de la culture Andalouse.

Siège : Rue Abderrahmane Annacer, EL Hara, Testour.

Objectif : Contribuer à la sauvegarde du patrimoine andalou et à la consecration de la culture andalouse comme pilier du développement local et humain.

Présidente : Wafa Zaafrane Andoulsi.

Secrétaire général : Zied Ben Moussa.

Trésorier : Khaled Bouthelja.

2020T00111APSF1

Constitution d'une association

Nom: l'association de l'environnement et du milieu à Beni Khiar

Adresse: rue des jasmins Beni Khiar

Objectifs: soutien des activités municipales / participation à la sauvegarde de l'environnement et du milieu / participation à la promotion de la ville de Beni Khiar sur les plans social, culturel et économique.

2020R00133APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Fans de la Syrie

Objet : Culturelle sociale développement

Local : Rue Hédi Nouira 8050 - Hammamet - Nabeul.

Objectifs :

1- Lier le lien entre tous les fans de la Syrie à l'intérieur et à l'extérieur.

2- Développer le sens de la citoyenneté et du volontariat et contribuer à soutenir le développement local dans tous les domaines en coordination avec les autorités concernées.

3- Contribuer à la valorisation et au développement des ressources naturelles en coordination avec les autorités concernées.

4- Consolidation des rapports avec les composantes de la société civile syrienne.

Les fondateurs :

1- Maalmi Mohsen : Président

2- Leghrissi Adel : Vice président

3- Ben Mohamed Chokri : secrétaire général

4- Yaakoubi Chafik : Vice secrétaire général

5- Hazami Abdelkader : Trésorier.

2020R00144APSF1

Constitution d'un syndic

En vertu du procès-verbal de constitution du Syndicat des Copropriétaires enregistré à la recette des finances de la Goulette sous le n°M003563 et enregistrement n°20700184 en date du 10 janvier 2020 les copropriétaires de la Résidence The First aux Jardins de Carthage se sont réunis et élus le bureau syndical suivant :

Messieurs :

Rezgui Habib : Président

Bouzidi Moncef : Trésorier

Attia Henda : Secrétaire Générale.

2020R00160APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des parents des élèves de l'école primaire Essouani à Monastir

Objet : Aspect général

But: Contribuer à l'amélioration de l'environnement, de la santé et de la sécurité scolaires et des espaces sanitaires de l'école en coordination avec les autorités concernées.

Contribuer au développement éducatif et culturel des élèves et travailler au développement des capacités pédagogiques du tuteur conformément aux dispositions légales à cet effet.

Participer au développement du travail social à l'intérieur de l'école et travailler à l'amélioration de l'espace scolaire et en faire bon usage conformément aux dispositions légales à cet effet.

Siège: Rue Mohamed Mhalla- Immeuble Ktari Bureau n°2- Monastir 5000

N° et Date de declaration: RR264826837TN du 12/06/2019.

Présidente : Wafa Derouiche

Vice Présidente : Faten Chayah

Secrétaire Général : Ramzi Rokbani

Secrétaire Général adjoint : Anis Frih

Trésorier : Omar Ghomrassi

Trésorière adjointe : Nahed Soussi

Membres :

Nawel NABI - Sarnia Hamdi - Soumaya Guerdalli- Mohamed ameur Hizem - Noura Ameri - Mounir Brahmi - Khaled Bacha - Ines Attig - Hanen Hichri.

2020S00095APSF1

Création d'un syndicat des propriétaires

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 14/12/2019, rédigé par les notaires de Sousse le maître Khaled Ibn Taieb et le Maître Haider Rakkouki, déposé à la municipalité de Sousse le 24/01/2020, il a été mentionné la création du syndicat et l'élection de comité du syndicat des propriétaires de l'immeuble Nouisser», sise à Avenue Habib Bourguiba Sousse et qui se compose de :

Président : Issam Nouicer

Secrétaire générale : Jihène Gharbi

Trésorière : Faten Nouicer.

2020S00105APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Association «Al-Firdaws» des Arts martiaux à Sened.

Local : cité ennour sened 2190

Objectifs :

- Développer chez l'enfant la culture de : l'enfant d'aujourd'hui / le futur champion.

- Participer au sein de la société civile (travail d'association).

- Le lien entre les associations sportives à l'échelle national et international dans les arts martiaux au niveau des stages et les organisations sportives et la formation des entraîneurs et des arbitres et les passages de grades et l'équation des certificats nationales et internationales dans les arts martiaux.

Bulletin de finalisation d'une association sportive numéro 11/2019.

La structure :

- Président : Amal Soudani

- Vice président : Mouldi Raddawi

- Secrétaire général : Mokhtar Brahmi

- Trésorier : Noureddine Mbarek.

2020X00127APSF1

Constitution d'une association

Nom d'association Association de festival pour la créativité de jeunesse et culturelle

Siège : Prés café VIRAGE –Ennoyel - 9126

But : Organiser des manifestations de jeunesse et culturelle

En coordination avec les autorités préoccupées

P.V N° 13605 du 19-08-2019.

Président de l'association : Mohamed El Arbi Neili.

Secrétaire général : Walid Neili.

Trésorier : Mohamed Naceur Neili.

Membres :

Issa Neili

Othmen Neili

Lotfi Neili

Bassma Neili

Aicha Neili.

2020X00139APSF1

Constitution d'une association

Nom: association régionale du patrimoine et de la géologie

Adresse : Oued El Khil, Beni Khadech, Mednine 4110

Objectifs: Une association culturelle de développement scientifique

Le procès-verbal du constat numéro 4168 sur la date du 19 septembre 2019.

2020X00149APSF1

Constitution d'une association en date du 25 décembre 2018

Association Dar AYED Ksar Hellal

Objet : Culturel et social

Président : Anès Ayed

Secrétaire général : Taoufik Ayed

Trésorier : Mounir Ayed

Adresse : Rue Habib Thameur, espace Ayed Ksar Hellal

Gouvernorat : Monastir

Publié au journal La Presse du 21 décembre 2019.

2020400161APSF1

Constitution d'une amicale

dénomination : amicale des cadres et agents de l'agence technique des transports terrestres

Adresse : Direction Régionale de l'Agence Technique des Transports Terrestres Tunis 2 (Sijoumi).

Objectifs :

- Aider à fournir les services sociaux, culturels et récréatifs aux cadres et agents de l'Agence Technique des Transports Terrestres auxquels ils participent afin de développer un sentiment d'appartenance à leur organisation et de les motiver à donner et à donner.

- Contribuer à renforcer les liens sociaux et humains entre ceux qui y participent, assurant ainsi un climat d'amour et de fraternité entre tous les agents de rangs différents.

- Encourager les activités sociales et culturelles au sein de l'institution afin de réaliser la promotion sociale

- Chercher à surmonter les difficultés de logement des abonnés de l'association selon les dispositions légales en vigueur

- Etablir un partenariat avec des agences gouvernementales et non gouvernementales pour atteindre les objectifs fixés.

Membres :

Mr Dahech Seifeddine : Président

Mr Hidoussi Hichem : Vice président :

Mr Manita Mongi : Secrétaire général

Mr Saidi Fathi : Trésorier

Mme Jtita Aziza : Vice trésorier

Mr Mail Fathi : Coordinateur général

Mr Saoudi Zied : Membre.

2020400181APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association NAGHAM de musique Arabe

Adresse : 15 Av. Slimène Ben Slimène Bur.K1G Manar II Tunis

Objet : Culturel

Objectifs : La contribution à la promotion du patrimoine de la musique tunisienne et orientale conformément à la réglementation en vigueur.

Membres :

Président : Wassim Siala.

Trésorier : Hatem Loukil.

2020400196APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Unis pour nos droits

Adresse de l'association : Rue Habib Bourguiba 8030 Grombalia - Nabeul

Objet : Association des droits de l'homme

Objectifs :

- Aider à servir les victimes de la tyrannie avec l'amnistie législative générale, les décisions de réparation et leurs familles à recouvrer leurs droits

- Contribuer à des activités caritatives, bénévoles, créatives et de développement et développer ses outils.

- Travailler à établir un partenariat efficace avec les institutions gouvernementales, les organisations sociales et les associations.

Fondateurs :

Hadi Mertil : Président.

Sami Dari : Secrétaire général.

Ahmed Zitouni : Trésorier.

2020400203APSF1

Homologation de résolutions

Rotary Club Tunis Sud

(Visa n°4418 du 4/2/1977)

Suite à la réunion de la assemblée générale élective en date du 12/7/2019, les membres du Club Rotary Tunis Sud ont décidé de nommer l'équipe dirigeante pour l'année Rotarienne qui s'étend du 1/7/2019 au 30/6/2020 comme suit:

- Madame Rachida Gahbiche : Présidente

- Monsieur Taoufik Drira : Trésorier

A cette occasion il a été procédé aussi à la mise à jour des statuts pour être en conformité avec le texte 88 de l'année 2011 organisant les associations.

2020R00149APSF2

Nomination d'un syndic des copropriétaires

Résidence "ESMERALDA"

Suivant le procès-verbal de l'assemblée du 22/10/2019 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 27/01/2020 sous le n°20800562 quittance n°M008927, nomination de Mr Chokri Bouguerra président du syndic.

2020R00155APSF2

Gel de l'activité d'une association sportive

Suite à sa session plénière extraordinaire du 26 décembre 2019, l'association de Bouhsina de Kyokushinkai et des Arts de la Défense à Sousse (ABKADS) a décidé de geler ses activités à partir du 1er janvier 2020.

2020S00102APSF2

Syndic de l'immeuble sis au 83 Av Taieb Mhiri Belvédère 1002 Tunis

Nommé «DESPREZ BELVEDERE»

Titre Foncier 55892

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 17 janvier 2020 enregistré à la recette des finances Rue de l'Autriche Tunis le 17 Janvier 2020 (Quittance

n°5013 Enregistrement n°20800243), Monsieur Mohamed Hédi Zbali titulaire de la CIN n°04632857 a été nommé Président du Syndic.

2020400197APSF2

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence

Aicha Manoubia - Manouba

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale élective de la résidence Aicha Al Mannoubia - La Mannouba tenue le 29 décembre 2019, enregistré à la recette des finances de Habib Thameur - Tunis le 16 janvier 2020 sous le numéro 20000131, quittance M003988, déposée à la municipalité de Manouba le 24 janvier 2020 sous le numéro 379.

Il a été décidé ce qui suit :

1/ Un quitus a été accordé au président et aux membres du syndicat des copropriétaires pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2019.

2/ Election du nouveau bureau du syndicat composé de :

M. Kamel Dayekh : Président.

M. Mahdi Rahal : Trésorier.

Mme Korsaf Ammar Graja : Membre.

M. Majed Barhoumi : Membre

2020400210APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Chaker Avocats

MF : 1139464/A/A/M/000

Tél : 71.257.859

A la demande : STUSID Bank élisant domicile chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre la partie saisie : Saber Haouas CIN n°06483031, 25 Rue Akkad Dendene Manouba.

A la diligence de Cabinet Chaker Avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : 1) les 6,687ème indivis de TF 605858 Nabeul consistant en un terrain agricole de 6294m² sis à Azmour Nabeul soit 1753,665 m² revenant à la partie adverse

2) Objet de TF n°594674 Nabeul consistant en un terrain agricole de 2956m² sis à Manzel Tmim

Mise à prix : 1) 8.582d000 pour les parts indivises du TF 605858 Nabeul

2) 17174d360 pour le TF 549674 Nabeul

Le tout frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 2/3/2020 devant le Tribunal de 1ère instance de Manouba à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2020T00112VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Chagrani Jabeur

Avocat à la cour de cassation

4 Avenue Farhat Hached Ariana

Tél : 71 717 333

Fax : 71 715 301

Villa Triplex Cité UV4 bloc 3 Rue Othmene Ibn Affene et rue Kaab Ibn Malek Menzeh XI Ariana, mise à prix : 262.800D000 avec frais. Les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de 1ère instance d'Ariana à l'audience du 02/3/2020 à partir de 9H du matin. L'adjudication se fait par Avocat à la cour de cassation avec consignation du tiers du prix.

Pour plus d'amples renseignements et prendre connaissance des cahiers des charges s'adresser à l'étude de Maître Chagrani Jabeur, avocat à la cour de cassation 04 Avenue Farhat Hached Ariana. Tél 71 717 333 - Fax 71 715 301

2020R00143VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Sofiane Ben Chaabane

Avocat près la cour de cassation

13 Av. Slimène Ben Slimène El Manar II, Tunis

Tél. : 70 861 390

A la demande de Mme. Salwa Hamdi, titulaire de la C.I.N. n°00187700 délivrée à Tunis le 22/12/2005, retraitée et demeurant au 13 Av. Slimène Ben Slimène, 3ème étage, Apt. L3D, El Manar II Tunis. Contre la partie : Slah Ben Abdelwahed Ben Ali Snoussi Boujemaa demeurant à Linden STR 5045894 GE - Buer Deutsch land et à la rue Salah Ben Ali Bizerte. A la diligence de Maître Sofiane Ben Chaabane, avocat près la cour de cassation, 13 Av. Slimène Ben Slimène, El Manar II Tunis.

L'immeuble à vendre : 76,8/249 parts indivises non déterminées revenant à Slah Boujemaa dans l'immeuble objet du titre foncier n°31853 Bizerte sis à la rue Salah Ben Ali, Bizerte constitué d'un RDC composé de 4 locaux à usage commercial d'une superficie de 240 m² environ et d'un étage composé d'un local de 40 m² utilisé en salon de coiffure. Les parts revenant à Slah Boujemaa ne sont grevées d'aucune hypothèque.

Mise à prix : 89.414,937 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le mardi 25/02/2020 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Bizerte (affaire n°953).

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h. Toutes personnes désirant participer à l'adjudication doivent consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2020R00145VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Marzouki Mohamed

Avocat

82 Rue Bab El Khadra Tunis

RC : 1128137/C

- La partie poursuivante : Mme Chadhlia Bent Mahmoud Daouthi son Avocat Maître Marzouki Mohamed son Bureau A 82 Rue Bab El Khadhra Tunis.

- La partie saisie : 1) Noureddine Ben Mansour Dhief 2) Khadija Bent Mansour Dhief 3) Chadhlia Bent Mansour Dhief 4) Ferjania Bent Mansour Dhief 5) Salouha Bent Mansour Dhief 6) Zohra Bent Mansour Dhief 7) Radhia Bent Mansour Dhief sis à rue Mohamed Chedhli Khaznadar n°12 cité Ettaamir 3 Ariana

- L'avocat poursuivant : Maître Marzouki Mohamed avocat à la cour 82 rue bab el Khadhra Tunis.

Propriété saisie : L'immeuble sise à rue Mohamed Chedhli Khaznadar n°12 cité Ettaamir 3 Ariana objet de titre foncier 1206 Ariana de surface 514 mètres carrés à l'angle de deux rues rue Mohamed Chedhli Khaznadar n°12 et rue Essafa se compose de trois maisons l'une à rue Mohamed Chedhli Khaznadar se compose de 3 cambres, cuisine et salle d'eau l'autre au milieu se compose de 3 chambres, cuisine et salle d'eau et la troisième à rue Essafa c'est un studio de 2 chambres, cuisine et salle d'eau.

- Mise à prix : La mise à prix est à l'ordre de sept cent vingt deux mille trente deux dinars 080 millimes (722.032.080 D) fixée par l'expert Saleh Turki du 13/8/2019 outre les frais de poursuite qui seront fixés le jour de l'audience.

- Date et lieu de la vente : La vente aura devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance d'Ariana le lundi 24 février 2020 (24/02/2020) à partir de 9h du matin.

- Visite de l'immeuble objet de l'adjudication s'effectuera tous les jours aux heures de travail.

- Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et pour les étrangers ils doivent prendre les autorisations exigées.

2020R00152VEPA1

Vente aux enchères publiques pour la première fois

Partie poursuivante :

Imed Ben Amor Ben Slama professeur d'éducation secondaire, résident à rue Sidi Ben Slama Kairouan.

Partie poursuivante :

Ben Slama Latifa et Ben Slama Jamila, sans profession, résidentes à rue Sidi Ben Slama, Cité Ejjamaa, Kairouan.

Avocat poursuivant :

Maître Hedfi Haithem, avocat, sis à rue El Khadi Ibn Ennoomen, Kairouan.

Immeuble objet de la vente :

Une maison de style traditionnel, située à rue Sidi Ben Slama Kairouan se composant de 3 dépôts et de deux entrées et d'une terrasse et de quatre chambres, une cuisine, une salle à manger et un garde manger et d'un escalier sise dans une ruelle escapée.

Mise à prix :

Quatre vingt et onze mille neuf cents dinars (91.900.000 d).

Date et lieu d'audience :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan le lundi 24 février 2020 à 9h du matin.

Visite des lieux :

Ouverte tous les jours de 8h à 18h et pour plus de renseignement s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant.

2020S00103VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Société Mustapha Chaari et associés

Avocats et conseils juridiques

Immeuble Manar C, Sfax

Poursuivant : Amen Bank, S.A représentée au nom de son PDG sise à avenue Mohamed V Tunis, RC n° B176041996, Matricule fiscal 00221M/P/M/000 son avocat dans cette affaire est Maître Chaari Mustapha de la Sté M.C.A.

Partie saisie : La société Petrochimical et Industrial Partenership «P.I.P» SARL, rte Sweni Eskira Sfax R.C n° B2578942012.

La vente concerne la totalité de l'immeuble décrit par l'expertise du 12/04/2019 objet de l'ordonnance n°3536 du trib de 1ére inst. Sfax 2 et qui se compose de deux terrains :

1/ un terrain T. F n° 126301 Sfax, superficie: 26585m2.

2/ Parcelles indivises: 363934/299365 TF n° 46784 Sfax, superfi : 363934m2.

La vente aura lieu devant la chambre des criées du trib. de 1ére inst. Sfax 2, le mercredi 11/03/2020 à 9 h du matin, sur la base du prix de 53.000,000d pour le 1er terrain et 90.000,000d pour le 2éme terrain.

L'immeuble à vendre peut être visité tous les jours durant les heures ouvrables.

Pour plus d'informations, s'adresser au greffe du tri. De 1ére inst Sfax où le cahier des charges a été déposé et au cabinet de M.Chaari Mustapha.

Toute personne désirant se porter enchérisseuse doit consigner le tiers de la mise à prix.

2020X00144VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet Maître Karray Rached

Avocat -74 222 404-

* L'adjudication aura lieu le Mercredi 26/2/2020 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2.

L'avocat poursuivant : Maître Karray Rached, avocat domicilié à son étude sise Arbi Zarrouk Sfax.

* Partie Poursuivante : La Banque internationale Arabe de Tunisie, dont le siège est à Tunis.

Parties Saisies :

1- Société El Wafa de Transformation et Polissage des Marbres, dont le siège est à Sfax route El Matar Km 3,5 oued Chaabouni Sfax R.C.N° 259192006B.

2- Ben Hmida Mohamed Sami, demeurant route et Matar Km 3,5 oued Chaabouni chez société El Wafa Sfax .CIN N° 005340045.

Mise à Prix : 213.750,000 D

*Propriété à Vendre:

La moitié indivise de la totalité de la propriété sise à la route de Menzel Chaker km 5.5 qui consiste en un terrain de forme rectangulaire clôturé de ses cotés nord et ouest et partiellement coté sud sa superficie est d'environ 1200 m2 au centre du terrain a été édifiée une villa attenante à un garage ouvrant sur le nord.

La villa a une superficie d'environ 312 m2 elle comprend cinq chambres, une cuisine ouvrant sur un garage, une véranda côté ouest, une autre véranda. cotés nord et une salle de bain.

Le terrain est délimité au sud par les héritiers Mohsen ben Hmida, à l'est le père de la partie saisie, à l'ouest les héritiers Taieb ben Hrnida et au nord une rue d'où son entrée.

* La visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

* N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2020X00150VEPA1

Vente à l'enchère publique d'un immeuble

Etude : Maître Nouma Dhaou

Avocat à la cour d'appel

Avenue 2 Mai Médenine

Tél : 75 644 081

Le poursuivant : La Banque Tunisienne de Solidarité représentée par son représentant légal située à son siège social au 36 rue Mohamed V Tunis 1002, il s'agit d'une société anonyme enregistrée au registre du commerce sous le numéro B1162031997 Tunis, par l'attention de son avocat maître Nouma Dhaou - Avenue 2 Mai Médenine.

La partie saisie : Khayri Benabadallah, journalier demeurant à cité Arommana route de Gabès Médenine nord Médenine.

Immeuble mis en vente : la totalité de l'immeuble immatriculé "titre bleu" 30116 Médenine , nommé "Elmostakbel" situé à Hessi Amor Médenine sud gouvernorat de Médenine, d'une surface soit 9980 mètres carrés, Référence d'inscription volume Médenine 09, n°6018 daté le 3/12/2007.

Date et lieu de la vente : à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Médenine, à l'audience de lundi le 02 mars de l'année deux milles vingt (02/3/2020) à neuf heures de matin et suivi par le biais de l'enchère publique pour le dernier qui paye plus.

Mise à prix : Cent quatre vingt huit mille et huit cent dinars (188800.000d) suite à l'expertise de Mr Amor Atig datée le 21/10/2017 suite à une ordonnance sur requête n°135823 datée le 3/10/2017 auprès du président de tribunal de 1ère instance de Médenine.

Les conditions de visite de l'immeuble saisi : La visite de l'immeuble saisi est possible chaque jour au long de la semaine de lundi à samedi à partir de 8 h de matin à 18 h du soir, pour les plus amples renseignements et consultation, s'adresser à l'étude de Maître Nouma Dhaou avocat à la cour d'appel avenue 2 Mai Médenine (le poursuivant) : chaque jour pendant l'horaire administratif de travail à l'exception les jours fériés et les dimanches jusqu'au jour de l'audience de la vente sus-indiquée.

2020X00153VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre de commerce sous le n°B187881996, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Bouchaala Omar Ben Ahmad, titulaire de la C I N n°08186313, demeurant à n°10 rue El Kadhi, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour d'appel, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un étage de villa sis à route Menzel Cheker km 5 impasse Malla Sfax à 1 Km de la route principale, d'une superficie de 215.83 m². Ses escaliers sont indépendants et en marbre, un salon de 17.64 m², deux chambres avec fenêtres de 17.5 m² chambre à coucher de 29.09 m² avec une fenêtre, salle d'eau et 2 placards, cuisine de 24 m² avec terrasse, couloir de 5 m², toutes les fenêtres sont en aluminium et michlère avec le toit en staff. Il est équipé de l'électricité et de l'eau. Par le Nord l'entrée de Bouchaala Hédi, Est entrée, ouest Bouchaala Hédi, au coin Bouchaala Nouri.

Mise à prix : Cent quatre vingt trois milles et huit cent soixante douze dinars (183.872.000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Aloulou Ahmad prés de la CNSS Sfax, mercredi 26 février 2020 (26/02/2020) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2020X00155VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 % du prix de vente

Avocat Poursuivant : Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation de la Société Civile Professionnelle

«AVOCATS CONSEILS UNIS»

Rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage

Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, société Anonyme RC N°B187881996, représentée par son Président Directeur Général, siège social 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Madame Monia Barhoumi demeurant à l'appartement n°ر2-3, situé au 2ème étage de l'immeuble «C», faisant partie du complexe Résidentiel dénommé «Résidence La Perle du Lac». Deuxième adresse : 6 rue Kortoba Résidence Erribat Mourouj 3. Troisième adresse : 04, rue Ibn Khaldoun, Jendouba

Immeuble objet de la vente : L'immeuble objet du TF n°185732 Tunis dénommé «NAWRES 66» dont la superficie s'élève à 156m² et les parties communes lui revenant s'élevant à 278,82/10000 parts de l'immeuble objet du TF n°138443 Tunis.

L'immeuble est situé dans la partie nord des Berges du Lac Tunis Nord.

L'immeuble consiste en un appartement compris dans l'immeuble dénommé «Perle» "لؤلؤة" 2ème étage n°ر2-3 situé dans la partie Nord des Berges du Lac Tunis Nord composé d'un salon avec balcon, un couloir menant à droite à une cuisine, une petite chambre (séchoir), au long du couloir se trouve 3 chambres à coucher et 2 salles de bain. L'appartement est équipé de 6 placards et d'un haut standing avec toutes les commodités notamment le gaz naturel, le chauffage central, la climatisation.

La superficie couverte : 147,49 m²

La superficie couverte totale y compris les murs 172,40m².

L'immeuble est équipé d'un ascenseur et situé dans un quartier résidentiel.

Mise à prix : La mise à prix est de trois cent quatre vingt six mille cinq cent trente neuf dinars 800 millimes (386.539.D800) en plus des frais fixés à 2.732, 647.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Tunis Palais de justice de Tunis, le mardi 10 mars 2020 (10/3/2020) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis. Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2020400182VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 % de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen, Avocat prés de la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant :

Débiteur saisi : 1- Monsieur Salem Ben Cheikh CIN n°0450507 demeurant à la rue Mouaouya Ibn Abi Sofiene n°44 El Menzah 7 Ariana - En sa qualité de caution hypothécaire de la société SAMAKA. SARL, RC : N°B2477632010.

2- Madame Boutheina Bouzouita CIN n°00177626 demeurant à la rue Mouaouya Ibn Abi Sofiene n°44 El Menzah 7 Ariana. En sa qualité de caution hypothécaire de la société SAMAKA SARL, RC : N°B2477632010

Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°24192 Ariana dénommé «VILLA SALLEM» d'une superficie de 707 m² donnant sur la rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene n°44 El Menzah 7 Ariana et la rue El Immam Ibn Handal composée d'une villa dont le premier étage est de 230m² couverts composé d'une cuisine, salle à manger, des toilettes, un débarras, un salon et deux chambres, le premier étage est 220m² couverts composé d'un salon avec balcon, trois chambres, une cuisine, une salle d'eau le tout entouré d'un jardin.

La mise à prix de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 904.500,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance d'Ariana sis à la ville d'Ariana le lundi 9 Mars 2020 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2020400217VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

Créancier Poursuivant AMEN BANK SA RC: B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

Débiteur saisi : La Société Immobilière D'animation et de Loisirs «TOURISTIKA» SARL - RC N° B2463122006 dont le siège social est au n° 39 Avenue de Japon Immeuble SAFSAF, 5ème étage Montplaisir Tunis - En sa qualité de débitrice principale hypothéquant

Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°584247 Nabeul dénommé «TOURISTIKA I» d'une superficie de 7010 m² situé à la rue Moncef Bey Hammamet à coté du restaurant «Calypso», sur lequel est édifié un ensemble immobilier à usage commercial et habitation d'une superficie couverte de 16850 m² composé de deux blocs chacun est composé d'un sous sol, un RDC et trois étages le bloc A est d'une superficie couverte approximative de 5397 m² composé de 46 appartement S+1- S+2 et S+3 et le bloc (B) est d'une superficie couverte approximative de 6453 m² - 5000 m² couverts pour le RDC et 5000m² couvets pour le sous sol les travaux sont en état d'arrêt et l'immeuble est pour toutes les commodités.

La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 5.749.200,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia sis à la ville de Grombalia le lundi 02 mars 2020 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2020400218VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Liquidation

Société DELTA FOODS INDUSTRIES S.A.R.L.

Lot N°53, A1, Avenue de Tunis, Zone Industrielle, Mghira III, Fouchana.

Identifiant unique: 1197876R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2019, enregistré auprès de la recette des finances de Fouchana, le 31 décembre 2019, sous n°19505663, quittance n°M099273 et déposé au Registre National des Entreprises sous le n° 20204798 daté le 21/01/2020, il a été décidé ce qui suit :

- La cessation d'activité ainsi que la dissolution et la liquidation de la société.

- La nomination de –Mr. Hatem Zormati en qualité de liquidateur de la société.

Les créanciers sont appelés à présenter leurs titres de créances et/ou leurs oppositions au liquidateur à l'adresse suivante:

Lot N°107, A1, Avenue de Tunis, Zone Industrielle, Mghira II, Fouchana.

2020R00141VEPA2

Avis de faillite

Société WELLCOM - SARL-

Zone Industrielle - Boumhel – Ben Arous

RC : B130322003

MF : 840807H

Suivant jugement du tribunal de première instance de Ben Arous du 28 novembre 2017, il a été déclaré la faillite de la société Wellcom et la désignation de Mme Sondes El Ouni juge commissaire et Mr Mourad Amdouni Brahmi Syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à remettre au syndic de faillite sis à l'immeuble Sahara Confort - Bloc B App 4- à l'avenue Mohamed V -Kram- dans un délai de 30 jours à partir de la parution de la présente annonce au JORT, les titres de créances avec bordereau indicatif des pièces remises certifié sincère et véritable. Tel 25341206.

2020R00148VEPA2

Avis

Règlement Judiciaire

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE BETON (S.T.I.B), SA

Matricule Fiscal N° : 786096RAM000

Siège social : Zone Industrielle Route El Baten Kairouan

CNSS : 15273658

Jugement de 1ère instance :

Par décision de la chambre commerciale du tribunal de 1ère instance de Kairouan en date du 5/01/2016 sous le n°27, il a été décidé ce qui suit : «Le constat de la cessation de paiement de la SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE BETON à partir du 14/6/2006 et la ratification du plan de sauvetage établi par l'Administrateur judiciaire M. Mondher Negra en date du 02/6/2015 conformément aux clauses suivantes :

1- Désignation des Messieurs Mondher Negra, Abderraouf Ajra, Ammar Missaoui et le représentant légal de Amen Bank comme contrôleurs de l'exécution du plan de redressement.

2- Charger les contrôleurs d'exécution Messieurs Mondher Negra, Abderraouf Ajra, Ammar Missaoui et le représentant légal de Amen Bank de la supervision de l'achat des équipements nécessaires mentionnés dans le rapport de l'expert M. Ammar Missaoui en date du 12/5/2015 pour la diversification et l'amélioration de la production et leur inscription dans les actifs de la société dans un délai maximum d'une année à partir de l'entrée effective en exécution du jugement de redressement judiciaire à l'exception de la chargeuse.

3- Charger les contrôleurs d'exécution Messieurs Mondher Negra, Abderraouf Ajra, Ammar Missaoui et le représentant légal de Amen Bank de la supervision de l'achat de la chargeuse et son inscription dans les actifs de la société dans un délai maximum de 4 ans à partir de l'entrée effective en exécution du jugement de redressement judiciaire.

4- Charger le contrôleur d'exécution M. Ammar Missaoui de réceptionner les équipements mentionnés dans son rapport du 12/5/2015 au port à l'exception de la chargeuse et contrôler sa conformité aux normes techniques à l'aide d'un comité d'experts du Centre National des Industries Mécaniques et Electriques et le paiement de leurs honoraires par la société.

5- Charger le contrôleur d'exécution M. Ammar Missaoui à suivre la rénovation des équipements conformément à son rapport élaboré le 12/5/2015.

6- L'interdiction d'aliénation des biens de la société à l'exception des rénovations des équipements tels que mentionnés dans le rapport élaboré par M. Ammar Missaoui.

7- Charger, les contrôleurs d'exécution Messieurs Mondher Negra, Abderraouf Ajra, Ammar Missaoui et le représentant légal de Amen Bank de contrôler l'avancement de la production de la société conformément au rapport de l'expert M. Abderraouf Ajra en date du 28/4/2015 et son rapport complémentaire du 4/11/2015.

Les responsables de la société doivent collaborer avec lui et lui soumettre les documents nécessaires.

8- Charger les contrôleurs d'exécution Messieurs Abderraouf Ajra, Mondher Negra et le représentant légal de Amen Bank d'aider la société à élaborer le manuel de procédures de gestion et une structure organisationnelle qui seront soumis à l'avis du conseil d'administration dans un délai d'un an de la date d'entrée effective en vigueur du plan de redressement.

9- Obliger la société débitrice de recruter 6 ouvriers conformément aux instructions édictées dans le rapport de M. Abderraouf Ajra en date du 28/4/2015 et ce dans un délai maximum d'un an à partir de la date de mise en service des nouveaux équipements à l'exclusion de la chargeuse.

10- Obliger la société débitrice de recruter 2 chauffeurs d'engins dans un délai de 04 ans de la date d'entrée en vigueur du jugement de redressement.

11- Considérer M. Faouzi Magouri comme créancier de la société dès l'achat des équipements mentionnés dans le rapport de M. Ammar Missaoui en date du 12/5/2015 et inscrire ces équipements dans l'actif de la société et lui permettre de recouvrir sa créance suivant l'échéancier élaboré par M. Abderraouf Ajra dans son rapport complémentaire du 4/11/2015.

12- Charger M. Mondher Negra et le représentant légal d'Amen Bank de la suivie du paiement de la société de ses dettes dans les délais prévus dans le plan de redressement et l'identification des causes en cas de non paiement. Les responsables de la société doivent en cas de demande en leur donnant les explications nécessaires et les pièces justificatives.

13- Les contrôleurs d'exécution doivent présenter chaque semestre à M. le Président du Tribunal un rapport sur l'exécution du plan de redressement et envoyer une copie à la commission de suivi des entreprises économiques.

14- Les contrôleurs d'exécution peuvent présenter à tout moment utile à M. le Président du Tribunal un rapport privé et envoyer une copie à la commission de suivi des entreprises économiques.

15- Ordonner au greffe commercial du Tribunal d'inscrire ce jugement sur le registre de commerce de la société et sa publication au JORT et envoyer une copie à la commission de suivi des entreprises économiques.

Les frais sont à la charge de la société débitrice.

Arrêt de la cour d'appel :

La Cour d'Appel de Kairouan a confirmé le jugement de 1ère instance dans son arrêt n°3300 rendu le 6/6/2018 sauf pour les points 2 et 3 concernant l'achat des équipements nécessaires pour diversifier et améliorer la production et l'achat de la Grue sous contrôle des contrôleurs d'exécution et AMEN BANK représentée par son représentant légal qui ont été exécutés par la Société.

2020400198VEPA2

Jugement en référé :

Nomination d'un liquidateur

Société "REVIBE"

SARL au capital de 10.000 Dinars

Siège social : rue 20 Mars Résidence Jinen el Mourouj duplex n°6 el Mourouj 5 Ben Arous

RC : B02146972015

M.F : 1412604G

En vertu de jugement en réfère n°15584 émanant du tribunal de première instance de Tunis le 10/12/2019 il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim sis au 19 rue de Libye Lafayette 4ème étage Tunis 1002, en qualité de liquidateur de la société "REVIBE" pour inventorier ces actifs et ces dettes et faire toutes les procédures pour la liquider et la nomination de Mme Imen Selliti juge-commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau nommé au dessus, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2020400216VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée extraordinaire

Société Chlorine Derivatives Industry S.A

Société anonyme

Au capital social de 3 250 000 dinars

Siège social : 37, Rue Ahmed Tlili, Tunis 1001

RC : B2445472007

MF : 1010931A

Les actionnaires de la société Chlorine Derivatives Industry SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le jeudi 20 février 2020 à 10h30 au siège de la société, 37, Rue Ahmed Tlili, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La réduction du montant de l'augmentation du capital social à neuf cent mille Dinars.

2020R00156SANB3

Convocation

SOTULIN S.A

Siège social : Borj Cedria 2084

Au capital de 780.000 dinars

MF : 1058353TAM000

RC : B2447412008

CNSS : 285307-30

Messieurs les actionnaires de la Société Sotulin SA sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 25 février 2020 à 10 heures du matin à l'usine sis à la Zone Industrielle EL Kef 7100, et ceux à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale extraordinaire :

- Inscription de l'adresse de l'unité de production et des dépôts sur le registre du commerce de la société.

2020R00162SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société EL GSOUR pour conditionnement d'huile végétale SA

Au capital social de 680.000 DT divisé en 68.000 actions de 10 DT chacune

M.F : 1270924X/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «EL GSOUR» SA sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 février 2020 à 10h au siège de la SODIS SICAR à Médenine, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue et du mode de la convocation de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2018 ;

2. Lecture du rapport de la gestion relative à l'exercice 2018 ;

3. Lecture du rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

4. Approbation du rapport d'activité et états financiers relatifs à l'exercice 2018 ;

5. Approbation des opérations visées par l'article 200 et ses suivants du code des sociétés commerciales pour l'année 2018 ;

6. Quitus aux administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;

7. Affectation des résultats;

8. Jetons de présence

9. Pouvoirs et formalités.

2020400186SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNISIE EVIERS "CUCINA"

SA au capital de 6 260 000 dinars

Siège social : Z.I. Jbel Ouest Zaghouan (Tunisie)

R.N.E : 859 644B/A/M/000

Matricule CNSS : 340540/70

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE EVIERS "CUCINA" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 28 février 2020 à 15 h dans les locaux de la société de Groupe Kilani sis aux 25, Rue 8603, Zone Industrielle, Charguia 1, 2035 Tunis Carthage (Tunisie), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le report de la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018,

2. Examen des états financiers et lecture du rapport de gestion et des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes,

3. Approbation des états financiers et du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice 2018.

4. Affectation des résultats,

5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

6. Questions diverses.

2020400192SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Société GAMMARTH TOURISME ET LOISIRS S.A

Société anonyme au capital de 2 773 000 Dinars

Siège social : 6, rue Ibn Hazm - Cité Jardin- Belvédère Tunis

Identifiant unique : 0312463 N

En application de l'article 277 du code des sociétés commerciales, Monsieur Guy Sfez et Pamela Sfez, actionnaires représentant plus de la moitié du capital social, invitent Messieurs les actionnaires de la société Gammarth Tourisme et Loisirs S.A. Société anonyme au capital de 2773000 dinars à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 10 Mars 2020 à 10 heures au cabinet d'avocats Mahbouli, 15 rue Khaled Ibn Oualid, Mutuelleville Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Révocation de deux administrateurs et désignation de nouveaux administrateurs.

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2020400201SANB3

Société L'ECRIN HAMMAMET

Capital : 2 705.000,000 DT

MF : 0447081X/A/M/000

Les actionnaires de la société L'ECRIN SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le 19 Février 2020 à 10h au siège de la société «International Auditing and Consulting» sis à la Résidence Sana Business Centre, Pavillon A bureau A18, 6ème étage Centre Urbain Nord, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux exercices, 2017 et 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017 et 2018.

- Approbation des états financiers des exercices 2017 et 2018.

- Affectation des résultats.

- Conventions réglementées.

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

- Questions diverses.

2020400202SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES APPLIQUEES ET DE MANAGEMENT

"SESAME"

S.A. au capital de 5.750.000 dinars

Siège social : ZI Chotrana I, BP4, Parc Technologique El Gazala - 2088 Ariana

I.F : 970778/T/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «SESAME» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 février 2020 à 11h au siège social de la société à l'effet dé délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration sur l'exercice clos au 30/9/2019 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

- Approbation du rapport de gestion ;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 30/9/2019 ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 30/9/2019 ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Allocation des jetons de présence;

- Pouvoirs pour formalités.

2020400206SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DES SERVICES AGRICOLES GRANDES CULTURES

49 avenue Farhat Hached - Tunis RP

Matricule fiscal : 033497VPM000

Registre de commerce - Code en Douane : 120.965L

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Mutuelle Centrale des Services Agricoles «Grandes Cultures» invite ces adhérents à assister aux assemblées générales ordinaires qui se tiendront le 13 février 2020 à 10h du matin au siège social de la société Mutuelle sise à 49 Avenue Farhat Hached - Tunis pour débattre l'ordre de jour suivant :

1/ Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2/ Lecture du rapport de gestion du conseil d'Administration au titre des années 2017/2018 et 2018/2019.

3/ Lecture des états Financiers au titre des exercices 2017/2018 et 2018/2019.

4/ Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes au titre des exercices 2017/2018 et 2018/2019,

5/ Affectation de résultat des exercices 2017/2018 et 2018/2019.

6/ Continuité d'exploitation de la Société Mutuelle.

7/ Quitus aux membres du Conseil d'Administration au titre de leurs gestions des exercices 2017/2018 et 2018/2019,

8/ Mise à jour de la liste des adhérents.

9/ Approbation d'acceptation de nouveaux adhérents.

En cas où le Corum ne sera pas atteint, une deuxième assemblée générale ordinaire se tiendra le 27 février 2020 à 10h du matin à l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche sise à Cité El Khadra -Tunis.

Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les Adhérents pour la première et la deuxième assemblée.

Toute procuration portante une signature légalisée ou bien le cachet de l'entreprise concernée.

Tout adhérent peut examiner au siège de la Société Mutuelle, les PV du Conseil d'Administration, les états financiers et les rapports de commissaires aux comptes relatif au dit exercice à partir du huitième jour avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2020T00116SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SMBSA «EL KHEIRAT» - OULED AHMED- KAIROUAN

MF: 1411013 Z

Le Liquidateur de la SMBSA "ELKHEIRAT" invite tous les adhérents à assister à l'assemblée générale Extra ordinaire qui se tiendra le 27 février 2020 à 10 heures au siège de la société à Ouled Ahmed, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur.

2- Approbation des états financiers des exercices.

3- Quitus au liquidateur.

4- Clôture de la liquidation.

2020R00147SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Il est porté à la connaissance du public, par maître Fakher Belghith, avocat à la cour de cassation, au nom et pour le compte de son client Kais Siala titulaire de la CIN 05285014 qu'en vertu du P V de mise en demeure effectué par l'huissier de justice maître Wided Malki sous le n° 2808 du 06/01/2020, il a été mis fin à la procuration datée du 19/03/2019 attribuée à Mme Samar Bent Samir Ben Ahmed Bakara titulaire de la CIN N° 09840008 délivrée le 26/02/2018, concernant l'immeuble objet de la promesse de vente datée du 28/12/2018 sis au lot n°387 du lotissement de l'AFH jardin de cartage Ain Zaghouan Tunis.

Il en découle que Mr Kais Siala averti le public en général et l'AFH en particulier, et la municipalité de Tunis et toutes les adminiistrations publiques, de ne pas traiter avec la dite procuration.

2020T00105DIVD2

Cession de la Société «SPTM»

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Tboulba - Monastir

ID : 0318099A/P/M

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Monastir le 19/11/2019 dossier n°1510/526 relative à la société «SPTM», le commissaire à l'exécution Mr Hatem Nasri lance un appel d'offre pour la vente de la dite société.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du commissaire à l'exécution sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le commissaire à l'exécution et soit par voie postale et ce au plus tard le 20 février 2020 ou directement au bureau de Mr le commissaire à l'exécution au plus tard le 20 février 2020 à 16 heures.

Pour plus de renseignent, contacter le numéro suivant : 73 214 511.

2020R00154DIVD2

Faillite

Naji Ben Nejma

ID : D339230N

Siège social : N°48 Avenue Hédi Kfacha Cité Erriyad - Sousse

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 28/01/2020 dossier sous le n°39, il a été décidé :

La faillite Mr Naji Ben Nejma sous le numéro du matricule fiscal 0339230N et la nomination de Md Amani Zitouni en tant que juge commissaire et Me Hatem Nasri en tant que syndic de faillite et ordonne apposition des scellés au siège social de la société ainsi que l'inscription de l'hypothèque de la masse.

2020R00166DIVD2

Avis

Monsieur Mokhtar ben Houssine Frikha annonce qu'il possède des parts d'une maison et d'un terrain de 2067.32 m2 et d'un garage sise route de Kaied M'hamed km3.5 Sfax par héritage son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours de la parution de cet avis.

2020X00154DIVD2

Avis

Gharsallaoui Hsan annonce qu'il possède un terrain de surface à 2684 m² en route Habana Sfax effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 25/9/2012. Il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2020X00156DIVD2

Avis

Ammar Fils Mustafa Ibn Dhaou annonce au public qu'il possède une parcelle de terre Plantée de13 pieds d'oliviers elle est située à Tarfaoui Bir Ali Sfax.

Son acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie originale.

Et qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de soixante dix jours à partir de la date de cet avis.

2020X00157DIVD2

Avis

Mohamed Ben Mbarek Jallali annonce au public qu'il possède une parcelle de terre d'une superficie de 1836.90m² située à la route de Gremda km 12 Sfax et son acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie.

Et qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de soixante dix jours à partir de la date de cet avis.

2020X00158DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Suivant JORT n°7 en date du 24/01/2020 sous le N°2020400105FCCC3 page 170.

Lire :

Location locale commerciale.

Au lieu de :

Location fonds de commerce.

2020400209RECZ9

MEDIBIO S.A.

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3.1	89 344	60 270
Moins : amortissements		<62 183>	<52 171>
		27 161	8 099
Immobilisations corporelles	3.2	7 224 514	6 906 052
Moins : amortissements		<3 725 581>	<3 069 907>
		3 498 933	3 836 145
Immobilisations financières	3.3	66 001	15 001
Moins : provisions			
		66 001	15 001
Total des actifs immobilisés		*3 592 095*	*3 859 245*
Autres actifs non courants			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		*3 592 095*	*3 859 245*
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4	5 365 425	3 215 525
Moins : provisions			
		5 365 425	3 215 525
Clients et comptes rattachés	3.5	9 846 653	10 353 336
Moins : provisions		<109 573>	<89 872>
		9 737 080	10 263 464
Autres actifs courants	3.6	1 357 407	960 305
Placements et autres actifs financiers	3.7	350 000	350 000
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	551 874	605 664
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		*17 361 786*	*15 394 958*
TOTAL DES ACTIFS		**20 953 881**	**19 254 203**

MEDIBIO S.A.

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital libéré		696 930	696 930
Réserves		9 693	
Réserves antérieures à 2014 non soumises à la retenue à la source		60 000	60 000
Prime d'émission		1 750 992	1 750 992
Résultats reportés		2 153 027	2 103 124
Modifications comptables antérieures à 2014 non soumises à la retenue à la source		128 354	128 354
Total capitaux propres avant résultat	**4.1**	4 798 997	4 739 400
Résultat de l'exercice		408 777	59 597
TOTAL CAPITAUX PROPRES		*5 207 773*	*4 798 997*
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		3 382 652	2 999 060
Autres passifs financiers			
Provisions			
Total passifs non courants		*3 382 652*	*2 999 060*
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	**4.2**	9 485 046	8 723 341
Autres passifs courants	**4.3**	789 023	855 331
Concours bancaires et autres passifs financiers	**4.4**	2 089 386	1 877 475
Total passifs courants		*12 363 455*	*11 456 147*
TOTAL DES PASSIFS		*15 746 107*	*14 455 206*
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**20 953 881**	**19 254 203**

MEDIBIO S.A.

(En dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	5.1	15 441 242	16 939 679
Autres produits d'exploitation		0	0
Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation		*15 441 242*	*16 939 679*
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	5.2	10 034 116	10 549 204
Charges de personnel	5.3	1 976 029	2 216 624
Dotations aux amortissements et provisions		685 387	733 323
Autres charges d'exploitation	5.4	1 228 646	1 420 153
Total des charges d'exploitation		*13 924 179*	*14 919 304*
Résultat d'exploitation		*1 517 064*	*2 020 375*
Charges financières nettes	5.5	<2 053 285>	<1 767 430>
Produits des placements		0	0
Autres gains ordinaires		1 079 085	7 225
Autres pertes ordinaires		<19 323>	<25 730>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		*523 541*	*234 440*
Impôt sur les bénéfices		<114 764>	<174 844>
Résultat des activités ordinaires après impôt		*408 777*	*59 597*
Eléments extraordinaires			
Résultat net de l'exercice		**408 777**	**59 597**
Effets des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		**408 777**	**59 597**

MEDIBIO S.A

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(En dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net		408 777
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions		685 387
Variation des :		
- Stocks		<2 149 900>
- Créances		226 067
- Autres actifs		<397 102>
- Fournisseurs et autres dettes		772 234
Plus ou moins values de cession		
Variation Intérêts courus non échus		55 531
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		*<399 006>*
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations		<347 536>
Cessions d'immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations financières		<51 000>
Cessions d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		*<398 536>*
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts		1 559 358
Remboursements d'emprunts		<689 739>
Décaissements provenant des prêts accordés		
Distributions de dividendes		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		*869 619*
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie		72 076
Trésorerie au début de l'exercice		*478 765*
Trésorerie à la clôture de l'exercice		*550 841*
Variation de trésorerie		72 076

2020R00151BCFA5